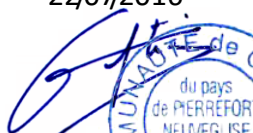


Compte-rendu de réunion

Comité de pilotage n°4 du site Natura 2000 FR8312010 « Gorges de la Truyère »



Date :	Vendredi 24 juin 2016	Heure :	10h30 -12h30
Lieu :	salle du conseil municipal, 15230 PIERREFORT		
Participants et excusés :	Cf. liste en annexe		
Diffusion du présent compte-rendu :	Membres du comité de pilotage du site Natura 2000		
Pièces jointes :	Diaporama de présentation et feuille d'émargement		
Nom du rédacteur :	Céline TALON (Communauté de Communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise)		
Nom du signataire : Fonction :	M. Louis GALTIER Président du Comité de Pilotage et de la C.C. du Pays de Pierrefort- Neuvéglise.	Date et signature :	22/07/2016 

Le site Natura 2000 FR8312010 « Gorges de la Truyère » bénéficie d'une animation depuis le 5 mars 2012. Le comité de pilotage de ce site s'est réuni pour la quatrième fois le 24 juin 2016 à Pierrefort, sous la présidence de Monsieur Louis GALTIER. L'ordre du jour était le suivant :

- Rappel du site et de son intérêt ;
- Bilan des actions 2015 ;
- A venir ;
- Questions diverses.

Introduction :

Louis GALTIER, président de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise, introduit ce quatrième comité de pilotage du site Natura 2000 Gorges de la Truyère en remerciant l'ensemble des participants présents. Il rappelle que l'objet de cette réunion est de dresser le bilan de l'année passée, avant de discuter des perspectives d'avenir de ce site. Il laisse ensuite la parole à Céline TALON, animatrice du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère.

Rappel du site et de son intérêt :

Céline TALON rappelle que le site Natura 2000 « Gorges de la Truyère » concerne 20 communes cantaliennes pour une superficie de 21 602 ha. 22 communes étaient concernées au début de la démarche mais depuis cette année une nouvelle entité communale regroupe désormais les communes de Loubarresse, Faverolles, Saint-Marc et Saint-Just.

Bilan des actions 2015 :

• Mesures Agro-Environnementales et Climatiques :

Concernant les MAEC systèmes, Sylvie ALCOUFFE précise que ce sont des mesures relativement compliquées à mettre en place, d'autant plus qu'il y a un manque crucial d'informations sur l'application de ces dernières et que des questions essentielles à la contractualisation sont toujours en attente de réponses de la part de la Région et de la DRAAF. Afin de ne pas engager les agriculteurs dans des démarches floues, Françoise GUIARD ajoute que la Chambre d'Agriculture du Cantal a demandé à Céline TALON de pouvoir repousser la contractualisation de ces MAEC systèmes à 2017 pour préparer le terrain plus sereinement avec les agriculteurs.

Louis Galtier regrette que ces mesures ne puissent pas être mises en place dès la première année car le principe est très intéressant.

Sylvie ALCOUFFE précise que là où réside toute la difficulté dans la mise en œuvre de ces mesures c'est la définition des surfaces cibles où les agriculteurs peuvent être contrôlés. En effet sur les zones de parcours et de landes il faut prendre en compte la façon dont les surfaces sont consommées et c'est donc plus sujet à interprétation de la part de l'évaluateur qui se réfère à une grille d'évaluation de surpâturage ou de sous pâturage.

Françoise GUIARD indique que la Chambre d'Agriculture du Cantal va se rapprocher de la Lozère qui a plus d'expérience en la matière et qui est à l'origine de la méthode d'évaluation. Sylvie Alcouffe précise que cette méthode n'était pas destinée à l'origine à des contrôles mais que c'était une grille technique. Elle explique que la Lozère n'est d'ailleurs pas très ravie de voir leur méthodologie reprise pour des contrôles car comme la grille est soumise à interprétation c'est relativement risqué pour l'agriculteur de s'engager.

Une autre MAEC, cette fois-ci contractualisable à la parcelle, vise à préserver les prairies riches en fleurs. Pour cela au moins 4 plantes indicatrices sur une liste de 20 doivent être retrouvées dans la parcelle souhaitant être engagée. Louis GALTIER trouve que cette mesure est très intéressante car il se désole de voir des paysages de plus en plus monotones alors qu'auparavant les prairies étaient belles à regarder. Il souligne, qu'actuellement, la seule diversité que l'on trouve c'est malheureusement en bord de route.

Marjorie BATTLE se demande si cette liste de plantes indicatrices est établie uniquement pour favoriser la ressource alimentaire des oiseaux sur la parcelle ou s'il existe un autre enjeu.

Céline TALON indique que la mesure n'est tout d'abord pas contraignante pour l'agriculteur car seule la présence ou non de plantes est ici évaluée. Dans la plupart des cas leur présence atteste d'une bonne gestion de la prairie de la part de l'agriculteur (fauche tardive permettant la fructification des plantes, peu de fertilisation...) et que s'il ne change pas ses pratiques sur les 5 années d'engagement il n'y a pas de raison que ces plantes disparaissent. Sabine BOURSANGE ajoute que la plupart de ces plantes sont aussi des espèces mellifères et ont des intérêts complémentaires qui vont permettre à des insectes de polliniser. Elles vont favoriser ainsi la venue de populations d'insectes, proies d'autres animaux, eux-mêmes sujets à la prédation... donc cela représente un fort intérêt pour tout le réseau alimentaire.

Céline TALON précise que la liste de 20 plantes qui a été établie regroupe 2 plantes fréquemment observées dans la région même sur des prairies fertilisées, 4 plantes qui ont une fréquence relativement moyenne et alors que toutes les autres sont des plantes plutôt rares.

Sylvie ALCOUFFE ajoute que les agriculteurs ne maîtrisent pas la flore des prairies et ne connaissent pas les plantes qui sont recherchées.

Une autre MAEC valorise le retard de fauche pour permettre aux oiseaux qui nichent au sol d'accomplir leur cycle de reproduction et de mener les jeunes à l'envol. Céline TALON ajoute qu'il existe un petit bémol à cette mesure étant donné que le pâturage par déprimage n'a pas été autorisé dans le cahier des charges. Une dérogation avait été obtenue lors de la précédente campagne de contractualisation (2012-2013) mais qui n'a pas pu être reconduite, ce qui a freiné pas mal d'agriculteurs à la contractualisation cette année. Cyrille ANDRE souhaite savoir si cette interdiction a un sens écologique. Céline TALON indique qu'elle n'a eu aucune explication concernant cet élément.

Une des mesures spécifiques aux Gorges de la Truyère concerne l'entretien des parcours et des landes de pente. Étant donné que de plus en plus de milieux se ferment sur la Truyère en raison de la déprise agricole, une nouveauté cette année était proposée aux agriculteurs d'engager des parcelles fortement embroussaillées et non déclarées à la PAC antérieurement. Cependant cette mesure n'a pas pu être mise en place en 2016 car elle pose un problème administratif. En effet, des proratas sont définis pour pouvoir engager des MAEC et ceux-ci sont basés sur les taux d'embroussaillage. Si une surface possède un taux d'embroussaillage supérieur à 80%, aucune surface n'est éligible à une indemnité financière. Or cette mesure-là ne concerne que des parcelles de ce type puisque le but de celle-ci est d'engager une parcelle en déprise, de la nettoyer en première année et d'intégrer une gestion pastorale pour maintenir l'ouverture du milieu. Sylvie ALCOUFFE explique que d'un point de vue administratif le logiciel qui gère les dossiers calcule 0 euro d'aide pour ce type de mesure alors qu'on devrait avoir un plein tarif.

Louis GALTIER alarme les participants sur le fait que si ce type de mesure ne peut pas voir le jour, la Truyère finira par se fermer totalement et que cela sera catastrophique en termes de biodiversité.

François PUECH demande s'il y a possibilité de connaître la surface qui se ferme chaque année sur ce territoire. Céline TALON indique qu'elle n'a pas fait d'étude d'interprétation des photos aériennes et qu'elle n'a pas demandé les surfaces déclarées à la PAC chaque année pour les comparer mais que ça pourrait sans aucun doute être fait.

Françoise GUIARD indique qu'elle s'est procurée le registre parcellaire graphique de 2014 et a déjà constaté que certains agriculteurs avaient retiré des parcelles en raison de l'embroussaillage du milieu.

Sylvie ALCOUFFE indique qu'une difficulté majeure dans la mise en place des MAEC provient du fait que de nombreuses questions posées à la Région ou à la DRAAF restent sans réponses. Ce problème informationnel récurrent témoigne d'un « flou administratif » aussi bien au niveau local que national concernant la mise en place des MAEC.

Concernant la mesure sur l'entretien des ripisylves, Cyrille ANDRE indique que les agriculteurs ont déjà l'obligation de ne pas traiter en bord de cours d'eau (5 mètres) qu'ils soient engagés dans une MAEC ou non. S'ils le font ils sont en infraction avec la réglementation.

Une MAEC prévoit l'entretien des mares et des plans. La difficulté pour mettre en place cette mesure c'est qu'un plan de gestion de la mare ou du plan d'eau est rendu obligatoire par le cahier des charges. Or ce plan de gestion n'est pas financé (500 euro) et coûte presque plus cher à l'agriculteur que la mesure ne le rémunère (104 euro par an). Sylvie ALCOUFFE et Françoise GUIARD indiquent qu'il n'y a aucune logique

de la part des financeurs et qu'il n'y a aucun suivi d'une année sur l'autre. En effet pour exemple les diagnostics conduisant à la visite des prairies fleuries n'étaient pas financés en 2015 alors qu'ils le sont de moitié en 2016. Or ces contrôles prennent énormément de temps et mériteraient d'être intégralement financés. Il faudrait donc que la Région revoit les financements en fonction de la charge de travail que la mise en place de chacune des MAEC représente et qu'une logique soit conservée d'année en année.

Céline TALON indique que les cahiers des charges des MAEC ne sont toujours pas validés. Sabine BOURSANGE précise qu'elle a reçu cette semaine les cahiers des charges validés pour les MAEC qu'elle avait proposées en 2015, soit plus d'un an de décalage. Sylvie ALCOUFFE souligne le fait que de toute façon toute la PAC est en retard depuis la nouvelle réforme 2015-2020.

Françoise GUIARD signale que pour mettre en place la mesure sur la conservation des zones humides, elle n'a pas pu se fier à l'Atlas des zones humides du Cantal car il ne correspondait pas souvent à ce qu'elle voyait sur le terrain : beaucoup de zones humides observées n'étaient pas cartographiées, même des zones humides supérieures à 1 hectare. Cyrille ANDRE acquiesce et indique que l'ONEMA qui travaille beaucoup sur les zones humides ne l'utilise plus car il y a des décalages énormes entre l'affichage et la réalité, de gros manques et des problèmes de positionnement. Béatrice JOUBERT prend note de cette information et la fera remonter au service concerné.

Gérard MONTAGUT demande à qui les personnes intéressées par ces MAEC peuvent se renseigner. Céline TALON indique que c'est à l'animateur du site Natura 2000 qu'il faut faire appel.

- **Gestion durable des haies et du bois bocager :**

Pierre BIRON demande si le grappin coupeur fait une coupe nette ou s'il déchiquette. Céline TALON indique qu'effectivement la taille est nette et que cet outil ne fait pas de déchiquetage. Elle précise que la démonstration devrait être faite par la CUMA des trois rochers basée en Haute-Loire.

- **Lutte contre le campagnol terrestre :**

Le FMSE ouvre un programme d'indemnisation des coûts de la lutte contre le campagnol qui sont engagés en 2016. Ce programme d'indemnisation concerne à ce jour les agriculteurs situés dans les zones où la lutte est rendue obligatoire par arrêté préfectoral. Le FMSE finance jusqu'à 75 % les moyens de lutte contre le campagnol. C'est une occasion à saisir pour que les agriculteurs soient financés pour mettre en place des mesures de lutte. Céline TALON explique qu'elle souhaiterait regrouper un pool d'agriculteurs volontaires pour mettre en place des méthodes de lutte préventive sur le site afin de réaliser un suivi des différentes techniques et relayer ainsi les méthodes efficaces sur le secteur de la Truyère.

Sabine BOURSANGE demande si l'animatrice du site s'est mise en lien avec le Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Aubrac. Céline TALON acquiesce puisque la même démarche est en train de se mettre en place sur le futur Parc.

Marjorie BATTLE se demande si 30 pièges sont suffisants pour avoir des résultats. Céline TALON explique qu'à l'échelle d'une parcelle le nombre est suffisant mais que les 30 pièges peuvent tout aussi bien être prêtés en lots plus petits de 5, 10, 15 pièges.. Une convention est alors établie pour une durée de 2 mois renouvelable en fonction de la demande. Guy MICHAUD complète en informant que sur le site Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour les pièges sont prêtés par lots de 5 désormais et que cela suffit amplement.

Sabine Boursange ajoute que le FMSE est financé par les cotisations d'agriculteurs et des fonds européens

donc pour pouvoir bénéficier de ce soutien il faut obligatoirement être exploitant agricole.

Gérard MONTAGUT souhaiterait avoir des informations sur les essais de glace carbonique actuellement testés et si cette technique donne des résultats positifs. Jean-Baptiste FANJUL explique que ce n'est qu'une phase expérimentale pour le moment dans le Cantal et qu'il n'y a pas de résultats. Cependant cette technique aurait été testée dans le Doubs et les résultats ne seraient pas probants. Comme toutes les autres méthodes de lutte existantes celle-ci semble être efficace en phase de basse densité et en guise de prévention mais pas en phase de pullulation de l'espèce.

Gérard MONTAGUT souhaite savoir s'il a pu être vérifié scientifiquement que les épidémies de tularémie peuvent décimer les campagnols en phase de pullulation et si la bactérie a pu être isolée. Sabine BOURSANGE explique qu'une étude en cours vise à comprendre au niveau bactérien ce qu'il se passe pendant la phase de pullulation, si des bactéries sont bien à l'origine du retour en phase de basse densité. Le but est de déterminer quand le pic de pullulation va s'inverser pour savoir si on peut réensemencer les prairies ou non et limiter ainsi les pertes financières pour l'exploitation.

Gilbert BASTIDE souhaite savoir si les animateurs ont eu des retours par rapport aux traitements à la bromadiolone qui ont eu lieu ce printemps. Sabine BOURSANGE explique que c'est compliqué d'avoir des retours car il n'y a pas de projets pilotes qui visent à suivre les résultats de ces pratiques. Elle n'est pas certaine que sur tous les avis de traitements du Cantal il y ait un réel suivi (quantité utilisée, résultats...).

- **Étude sur les conséquences des pratiques antiparasitaires sur les troupeaux :**

Pierre BIRON demande si les secteurs où des ruchers sont présents ont été pris en considération dans cette étude car ces produits peuvent aussi avoir des incidences sur les abeilles. Céline TALON explique que les différents animateurs de cette étude sont en train de s'y pencher car l'association de développement de l'apiculture d'Auvergne a rejoint l'étude par le biais de vétérinaires. Sabine BOURSANGE ajoute que l'association leur a proposé de mettre des ruches sur les secteurs qui vont être étudiés pour essayer d'avoir des indicateurs supplémentaires. Cependant il faudra nuancer les résultats car il est certain que les abeilles ne vont pas se restreindre dans leurs déplacements aux parcelles étudiées.

Gérard MONTAGUT ajoute qu'un produit qui a largement été utilisé sur les bovins pour éradiquer le varon est l'ivermectine qui serait d'ailleurs responsable de la disparition des bousiers. Ces derniers ne dégradent plus les bouses.

Sabine BOURSANGE précise que c'est un des objectifs de l'étude car la Pie-grièche écorcheur se nourrit de ces bousiers et en Auvergne nous avons encore la chance d'avoir de belles populations de cette espèce. Donc l'intérêt recherché dans cette étude c'est de comparer les pratiques des agriculteurs sur des secteurs où l'espèce est présente et d'autres où elle n'y est plus afin de valoriser les bonnes pratiques.

Guy MICHAUD souhaite savoir si le financement de cette étude provient de Natura 2000 ou d'autres financeurs. Céline TALON indique que des analyses doivent être menées et sont relativement coûteuses donc elle ne pense pas que Natura 2000 puisse financer l'intégralité de cette étude. Le plan de financement est en train d'être monté et la recherche de financeurs se poursuit, sachant qu'un appel à projet lancé par la Région et auquel l'étude pourrait peut-être candidatee devrait sortir prochainement. Sabine BOURSANGE explique qu'un des premiers points positifs de cette étude est la mobilisation et le soutien des vétérinaires.

- **Placette d'alimentation milan royal :**

Céline TALON explique qu'aucun nourrissage n'a été fait cette année en raison des conditions climatiques relativement clémentes et surtout car de nombreuses personnes critiquent cet aménagement. A savoir que deux points de vue s'opposent : les uns qui affirment que la placette favorise le Grand Corbeau sur le secteur or aucun individu n'a été capté par le piège photographique depuis son installation, et les autres qui ne comprennent pas pourquoi le nourrissage n'a pas été effectué cette année car du coup ils ont plus de Grands Corbeaux car ils ne peuvent pas se nourrir sur la placette. Beaucoup d'amalgames sont donc faits autour de cet aménagement.

Jean-Baptiste indique qu'il a participé à une réunion à la Sous-Préfecture de Saint-Flour la semaine dernière et qu'une des pistes envisagées contre cette espèce serait de créer des réseaux de placette à large échelle afin de déconcentrer la population de Grands Corbeaux de la décharge des Cramades à Saint-Flour.

Sabine BOURSANGE ajoute qu'une étude a été menée par l'ONCFS sur le sud du Massif Central, notamment en milieu urbain sur le site des Cramades, et montre que les problématiques liées au Grand Corbeau sont apparues au moment où toutes les anciennes décharges à ciel ouvert ont été fermées. Cela a favorisé le regroupement des Grands Corbeaux sur la seule décharge à ciel ouvert restante c'est-à-dire celle de Saint-Flour. Elle confirme qu'une des pistes envisagées est d'éclater la population de Grands Corbeaux à l'échelle du Massif Central en créant des placettes d'alimentation. Cependant il faut que le monde agricole y adhère sinon cela sera très compliqué à mettre en place.

Jean-Baptiste FANJUL indique que les suivis GPS de Grands Corbeaux ont aussi montré que les populations de Grands Corbeaux se déplaçaient beaucoup et pouvaient parcourir jusqu'à 150 km par jour. Des captures de Grands Corbeaux ont également été faites pour tenter de relâcher les individus sur d'autres secteurs mais apparemment ils arrivent à revenir sur le site de capture après seulement quelques jours.

- **Evaluation des incidences :**

Concernant l'arrachage des haies, Sylvie ALCOUFFE informe la DDT que de nombreux agriculteurs ont transformé les haies en alignements d'arbres dans leur déclaration PAC afin de pouvoir procéder à l'arrachage des haies sans contraintes. Ils auraient été encouragés à le faire par certaines personnes.

Gilbert BASTIDE informe l'animatrice du site que l'ONF a un projet de coupe d'éclaircie sur la forêt sectionale de Fontanès (Paulhenc) et qu'un nid de Circaète Jean-le-Blanc leur a été signalé par la LPO Aveyron. Céline TALON confirme qu'un couple est bien présent sur le secteur mais que la localisation précise de l'aire n'est pas connue. Elle s'engage à aller repérer le nid lors des prochaines prospections qui auront lieu la semaine prochaine. Gilbert BASTIDE précise qu'il a déjà fait un passage sur la zone de coupe avec Thomas DARNIS et qu'à priori il n'y aurait pas de nids sur les arbres marqués. Il ajoute que la coupe sera réalisée en dehors de la période allant de mars à mi-août pour éviter tout dérangement durant la période de nidification. Céline TALON ajoute que très peu de journées d'inventaires ont pu être réalisées cette année en raison de la mise en place des MAEC mais qu'avec la fusion des communautés de communes de la Planèze, de Caldauguès-Aubrac, du Pays de Pierrefort-Neuvéglise et du Pays de Saint-Flour-Margeride, les agents s'occupant de l'animation des sites Natura 2000 vont pouvoir mieux se coordonner et se concentrer sur les missions strictement environnementales d'où une efficacité accrue sur l'animation des sites Natura 2000 dans l'avenir.

Conclusion :

Céline TALON clôture cette réunion et remercie l'ensemble des membres du Comité de Pilotage de leur participation.

Annexe 1 : Participants à la réunion et excusés

Participants à la réunion :

○ Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

Jean-Paul BERTHET, Premier adjoint à la Mairie de Saint Georges ;
Sigrid CHILE, Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour-Margeride ;
Guy Michaud, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour-Margeride et membre de Fédération des Chasseurs du Cantal ;
Jean-Baptiste FANJUL, Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour-Margeride ;
Jeanine RICHARD, Maire de Lavastrie ;
Louis GALTIER, Président de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise ;
Céline TALON, Communauté de Communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise ;
Maxime FRADIN, stagiaire à la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise.

○ Représentants de l'État et de ses établissements publics :

Gilbert BASTIDE, Office National des Forêts ;
Cyrille ANDRE, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ;
Béatrice JOUBERT, Direction Départementale des Territoire du Cantal, service environnement ;
Marjorie BATTLE, Centre Régional de la Propriété Forestière du Cantal.

○ Représentants socio-économiques et représentants des usagers :

Sylvie ALCOUFFE, Chambre d'Agriculture du Cantal ;
Françoise GUIARD, Chambre d'Agriculture du Cantal ;
Gérard MONTAGUT, Syndicat des Sylviculteurs du Cantal ;
Pierre BIRON, Syndicat Départemental de la propriété privée rurale du Cantal ;
Olivier ORTIZ, Electricité De France Lot Truyère ;
Stéphane LAGLOIRE, Syndicat mixte du lac de Garabit-Grandval.

○ Personnes qualifiées pour la protection de la nature :

François PUECH, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne ;
Sabine BOURSANGE, Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne.

Excusés :

○ Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

Bernadette RESCHE, Maire de Chaliers ;
Céline CHARRIAUD, Maire de Neuvéglise ;
Vincent DECOEUR, Président du Conseil Départemental du Cantal.

○ Représentants de l'État et de ses établissements publics :

Richard VIGNON, Préfet du Cantal ;
Etienne HERAULT, Syndicat mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Aubrac ;
Régis DELUBAC, Architecte des Bâtiments de France.

○ Représentants socio-économiques et représentants des usagers :

Agnès TRONCHE, Fédération Départementale Agréée des Associations pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Cantal ;
Alain BERTRAND, RTE GMR Massif Central Ouest ;
Association Départemental pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles ;
Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal.

- Personnes qualifiées pour la protection de la nature :
Leslie CAMPOURCY, Ligue pour la Protection des Oiseaux Aveyron ;
Vincent LETOUBLON, Conservatoire Botanique National du Massif Central.



COMITE DE SUIVI N°4 DU SITE NATURA 2000 FR8312010 « GORGES DE LA TRUYERE »

Le 24 juin 2016 – salle du conseil municipal de la Mairie de Pierrefort - Pierrefort (10h15-12h)



Nom - Prénom	Structure	Téléphone	Mail	Signature
GUSTAVY François	Chambre d'Agriculture	04 71 45 55 17	francois.guinard@central.chamberagri.fr	
Puech François	CEA Auvergne	04 41 80 77 00	francois.puech@espaces-naturels.fr	
Aleuette Sylvie	Chambre d'Agriculture	04.71.45.56.25.	sylvie.aleuette@central.chamberagri.fr	
DUBERT Béatrice	DDT 15	04 63 29 66 21	beatrice.joubert@central.gouv.fr	
Boursange Sabine	LPO Auvergne	07.77.82.88.26	Sabine.boursange@lpo.15	
Berthot F. Paul	Mairie Saint Georges	04 71 60 09 41	Mairie ST Georges	



COMITE DE SUIVI N°4 DU SITE NATURA 2000 FR8312010 « GORGES DE LA TRUYERE »

Le 24 juin 2016 – salle du conseil municipal de la Mairie de Pierrefort - Pierrefort (10h15-12h)



Nom - Prénom	Structure	Téléphone	Mail	Signature
BASTIDE Gilbert	OFFICE NATIONAL DES FORÊTS	04.71.23.31.68	gilbert.bastide@onf.fr	
MONTAGUT Gérard	Syndicat des Agriculteurs du canton de la Haute (Représenté par Jacques Lecomte, Président)	05.41.25.40.59	montagutgerard	
BIRON Pierre	SDPPRC	04.71.23.81.26	Pierre.biron@63.mairiede.com	
ORTIZ Olivier	EDF - Lot Truyère	06.66.55.41.58	olivier.ortiz@edf.fr	
BATTELE Brigitte	CRPF	06.62.48.95.00	brigitte.battelle@crpf.fr	
CHALE Signid	CCRSFN		signid@ccrsfn.fr	



COMITE DE SUIVI N°4 DU SITE NATURA 2000 FR8312010 « GORGES DE LA TRUYERE »

Le 24 juin 2016 – salle du conseil municipal de la Mairie de Pierrefort - Pierrefort (10h15-12h)



Nom - Prénom	Structure	Téléphone	Mail	Signature
NICHARD Guy	CCPSFM Fédération des chasseurs du Cantal	06 70 73 00 28	g.michard0252@orange.fr	
FAUROL Jean-Baptiste	CCPSFM	06 80 43 05 58	jbfaurold@orange.fr	
FRASIN Maxime	Stapicave CCPSM	06 51 91 66 78	maxime.frasin@stapicave.fr	
RIEHAUD Jeanine	CCPSM - Pouli de d'Auvergne	06 93 99 16 45	Mairie.Paerathric@orange.fr	
ANDRE Grille	ONERTA	06 72 08 11 04	snr15@orange.fr	
L'AGLOIRE Stéphane	Syndicat mixte du Parc de Gers-Brit - Grandmaud	04 71 23 99 05	stph@gersbrit@orange.fr	



COMITE DE SUIVI N°4 DU SITE NATURA 2000 FR8312010 « GORGES DE LA TRUYERE »
 Le 24 juin 2016 – salle du conseil municipal de la Mairie de Pierrefort - Pierrefort (10h15-12h)



Nom - Prénom	Structure	Téléphone	Mail	Signature
GILTIER Louis	Com. M. amonts de la Truyère des Pays de Pierrefort-Neuveglise	06.08.33.41.01	louisa.giltier@orange.fr	
THOM Céline	Communauté de Communes des Pays de Pierrefort-Neuveglise	06.74.30.21.22	C.thom@pays-de-pierrefort.com	



Site Natura 2000 « Gorges de la Truyère »



Comité de pilotage n°4

Pierrefort – 24 juin 2016



ORDRE DU JOUR



- Rappel du site et de son intérêt
- Bilan des actions 2015
- A venir
- Questions diverses



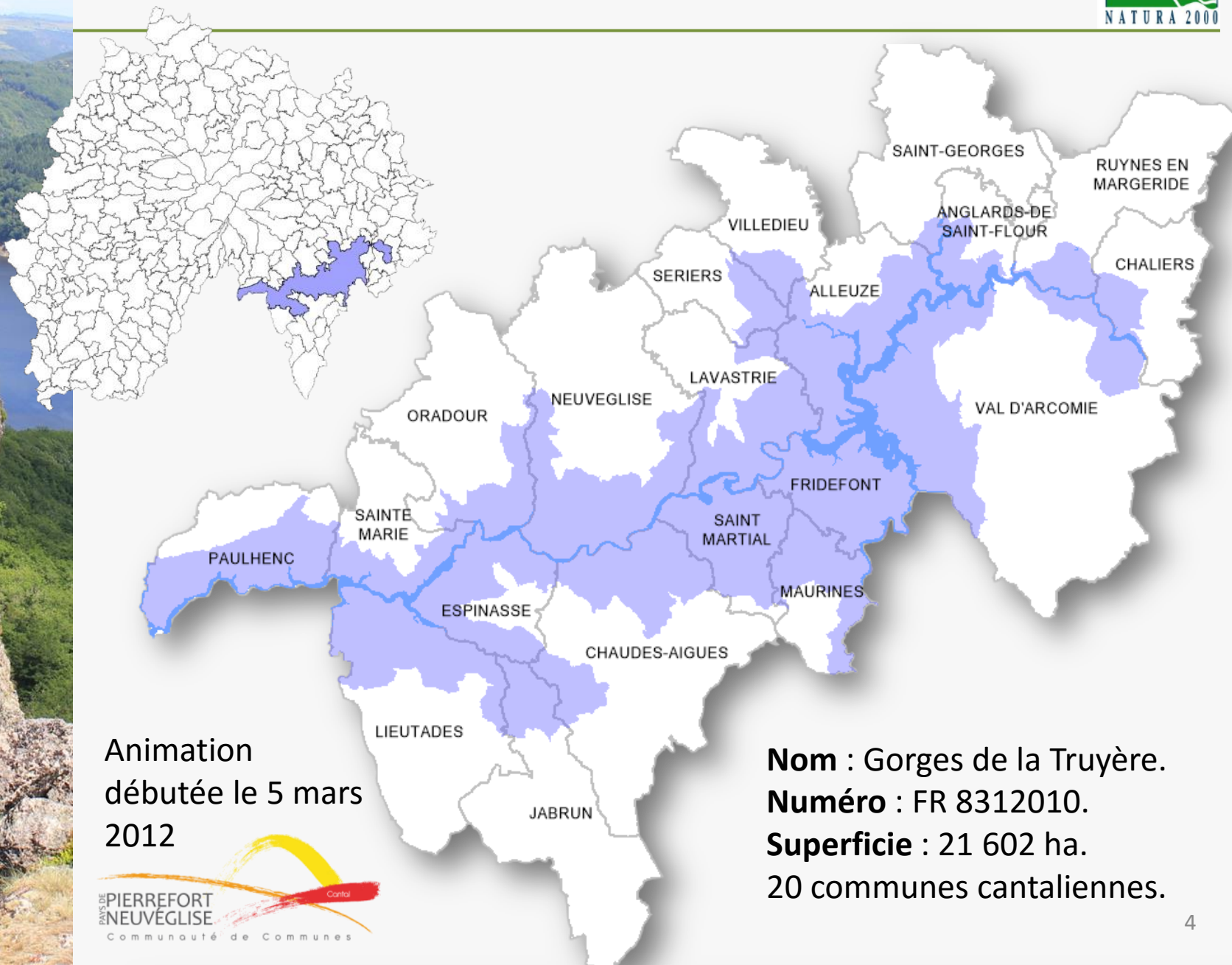
ORDRE DU JOUR



- Rappel du site et de son intérêt
- Bilan des actions 2015
- A venir
- Questions diverses



PRESENTATION DU SITE



Animation
débutée le 5 mars
2012

Nom : Gorges de la Truyère.
Numéro : FR 8312010.
Superficie : 21 602 ha.
20 communes cantaliennes.



RAPPEL DES ENJEUX DU SITE



- 13 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire nichant sur le site ;
- 41 espèces migratrices (dont 13 espèces inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux).

Les rapaces représentent 8 des 13 espèces nicheuses.

Les enjeux principaux pour ce site sont :

- **maintenir la quiétude des rapaces forestiers et rupestres de l'annexe 1 (7 espèces) => limiter le dérangement durant la période de nidification ;**
- **maintenir les ressources alimentaires issues des milieux agropastoraux (majorité des espèces nicheuses et migratrices) ;**
- **maintenir les habitats d'espèces et particulièrement les landes.**

RAPPEL DES ENJEUX DU SITE



Grand-duc d'Europe : 6-8 couples



Faucon pèlerin : 10-18 couples



© C. Talon



Bondrée apivore : 30-40 couples

Aigle botté :
15-20 couples

© C. Talon



Circaète Jean-le-Blanc :
10-15 couples



© C. Talon



© C. Talon

Milan royal : 25-50 couples

Auvergne = 1^{ère} population française (26,4%)
France = 3^{ème} population mondiale



© C. Talon

Milan noir : 20-50 couples

Auvergne = 4^{ème} population française (9%)
France = 1^{er} effectif mondial (55-58%)



Pie-grièche écorcheur > 500 couples



© C. Talon

Busard Saint-Martin : 5-10 couples



© S. Labbé

Alouette lulu > 100 couples



© C. Talon

Engoulevent d'Europe > 50 couples



© D. Cirano

RAPPEL DES ENJEUX DU SITE

Pic noir



Pic mar



ORDRE DU JOUR



- Rappel du site et de son intérêt
- Bilan des actions 2015
- A venir
- Questions diverses



Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

PAEC des Gorges de la Truyère



Lancement d'un appel à projet du Conseil Régional d'Auvergne en juillet 2015.

Dépôt d'un dossier de candidature en septembre 2015 sur le territoire du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère.

22 octobre : notification de décision du Comité de sélection des PAEC = projet présélectionné.

Envoi d'un courrier aux 288 agriculteurs du site avec coupon réponse + réunion d'informations le 5 novembre 2015 afin de définir un budget réaliste et confortable pour 2016 et 2017.

65 agriculteurs volontaires pour s'engager dans au mois une MAEC.

Version finale du PAEC déposée le 13 novembre 2015 + présentation en CRAEC le 9 décembre 2015.

28 décembre 2015 = notification de décision favorable pour le PAEC des Gorges de la Truyère. Rédaction des notices avant le 18 mars 2016.

Mars 2016 : envoi d'un courrier d'invitation à 4 réunions d'information aux 288 exploitants du site Natura 2000.



Avril 2016 = **777 959 €** attribués pour la 1^{ère} année de contractualisation

3 types de MAEC proposées :

- MAEC Systèmes : contractualisables à l'échelle de l'exploitation (pour cela nécessité de posséder au moins 50 % de la SAU dans un PAEC)
- MAEC à engagements surfaciques : contractualisables à la parcelle
- MAEC à engagements linéaires qui concernent les éléments ponctuels de l'exploitation : arbres, haies, ripisylves, mares...

Avec pour principaux objectifs :

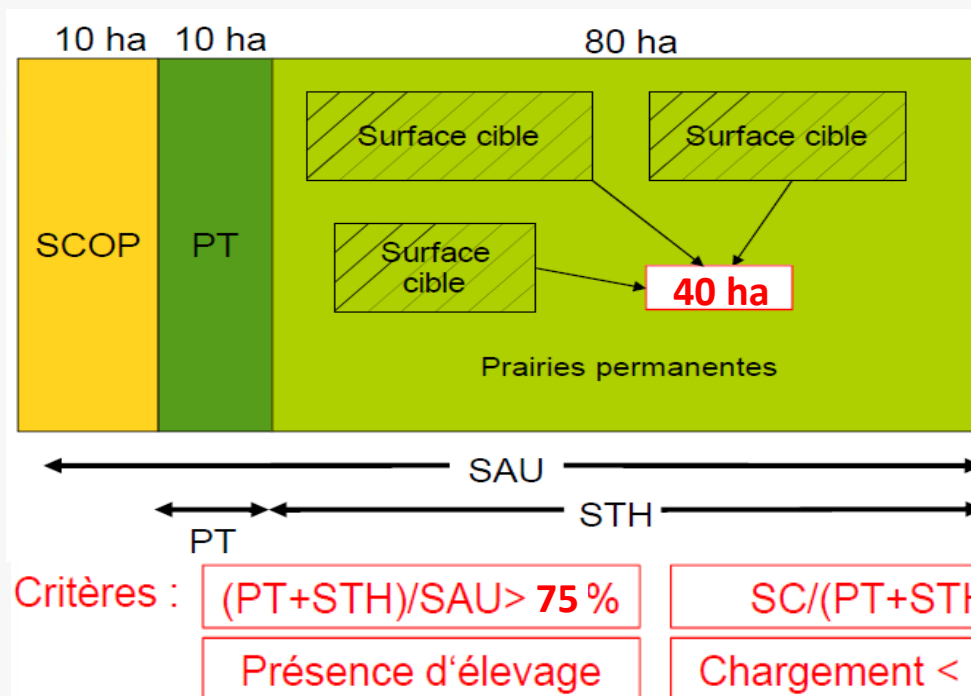
- ✓ De favoriser la production de ressources alimentaires (graines, insectes, reptiles...) pour l'avifaune ;
- ✓ et de favoriser la nidification des espèces de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux dans les milieux gérés par les agriculteurs.

Mise en œuvre :

- ✓ Animation collective = CCPPN
- ✓ Diagnostics d'exploitation et plans de gestion pastoraux = Chambre d'agriculture du Cantal.

Les MAEC Systèmes :

- **MAEC systèmes herbagers et/ou pastoraux (SHP individuelle) :** valorise une part importante de surfaces pastorales et/ou de surfaces toujours en herbe à flore diversifiée dans le but de préserver la durabilité et l'équilibre agro-écologique de ces prairies. Montant = **58,33 €/ha/an.**



Ex : exploitation de 100 ha

Montant =
58,33 € x 80 ha de
STH = **4 666,4 €/an**

- **MAEC systèmes herbagers et/ou pastoraux (SHP collective) :** destinée aux entités collectives pastorales afin de préserver l'équilibre agroécologique des surfaces qu'elles valorisent. Montant = **47,15 €/ha/an.**



26

Arnica



8

Centaurees ou Sératules



19

Pimpinelles et Sanguisorbes



20

Campanules



29

Genets gazonnants



25

Thyms ou Origans



16

Renouée bistorte



27

Orchidées et cœlites



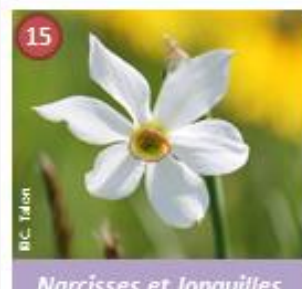
9

Lotiers



21

Knauties, Scabieuses ou Succises



15

Narcisses et Jonquilles



18

Raiponces



23

Rhinanthes



1

Liondents, épervières et crépis



11

Laïches, Luzules, Joncs ou Scirpes



34

Pédiculaires ou Parnassies



28

Polygales



32

Anthyllides ou Vulnéraires



10

Gesses, Vesces ou Luzernes sauvages



5

Gaillets

LISTE LOCALE DES 20 CATÉGORIES DE PLANTES INDICATRICES DE L'ÉQUILIBRE AGRO-ÉCOLOGIQUE DES PRAIRIES PERMANENTES (MAEC AU_GDLT_SHP) 17

Les MAEC à engagements surfaciques :

Type de couvert et/ou habitat visé	Code proposé	Objectifs de la mesure	Montant
Zones humides et prairies pâturées en bord de cours d'eau	ZH01	Maintien ou restauration des habitats humides d'intérêt européen et des zones refuges des oiseaux (repos, alimentation et nidification)	140,61 €/ha
Prairies naturelles pâturées	HE01	Favoriser le maintien des prairies riches en fleurs, source de graines et d'insectes rentrant dans l'alimentation des espèces d'oiseaux de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux ou dans celle de leurs proies.	66,01 €/ha
Prairies de fauche de l'ensemble du territoire	HE02	Retard de fauche pour permettre la fructification des plantes et l'élevage des jeunes oiseaux nichant au sol	223 €/ha
Parcours et landes de pente	HE03	Maintien et entretien des milieux peu productifs par entretien mécanique ou manuelle.	132,70€/ha
Milieu en déprise non déclaré à la PAC	HE04	Mise en place d'un programme d'ouverture et d'entretien du milieu en vue d'un objectif de reconquête de la biodiversité	322,20 €/ha
Prairies de fauche en bord de cours d'eau	HE05	Absence de fertilisation sur les prairies de fauche en bord de cours d'eau (zones refuges oiseaux)	65,17 €/ha

ZH01 : Maintien et restauration des prairies pâturées en bord de cours d'eau et des zones humides

Habitats concernés : Zones humides (Atlas des Zones Humides du Cantal) et prairies naturelles situées en bord de cours d'eau



Cahier des charges proposé :

Engagements	Cahier des charges
HERBE_03	Absence de fertilisation azotée minérale et organique
HERBE_04	Chargement moyen entre 0,25 et 1,2 UGB/ha/an

Montant d'aide annuel : **140,61 €/ha/an**. Ecobuage non autorisé.

MAEC HE01 : Maintien des prairies riches en fleurs

Habitats concernés : Prairies riches en fleurs indicatrices du bon fonctionnement de l'écosystème prairial.

Mesure réservée aux exploitations non engagées dans une MAEC système.



Cahier des charges proposé :

Engagement	Cahier des charges
HERBE_07	Présence d'au moins 4 plantes indicatrices (diapo ci-après)

Montant d'aide annuel : 66,01 €/ha/an



8 *Centaurées ou Sératules*



19 *Pimprenelle ou Sanguisorbe*



20 *Campanules*



9 *Lotiers*



29 *Genêts gazonnants*



25 *Thyms ou Origans*



16 *Renouée bistorte*



27 *Orchidées ou Oeillets*



7 *Grande Marguerite*



21 *Knauties, Scabieuses ou Succises*



15 *Narcisses ou Jonquilles*



18 *Raiponces*



2 *Petites Oseilles*



1 *Lioudents, épervières et crépis*



10 *Gesses, Vesces ou Luzernes sauvages*



32 *Anthyllides ou Vulnéraires*



28 *Polygales*



22 *Salsifis ou Scorsonères*



24 *Sauges*



14 *Silènes*

LISTE LOCALE DES 20 CATÉGORIES DE PLANTES INDICATRICES DE L'ÉQUILIBRE AGRO-ÉCOLOGIQUE DES PRAIRIES PERMANENTES (MAEC AU_GDLT_HE1)₁

MAEC HE02 : Retard de fauche

Habitats concernés : Prairies naturelles de fauche



Cahier des charges proposé :

Engagement	Cahier des charges
HERBE_06	Fauche autorisée à partir du 28 juin. Interdiction du pâturage par déprimage.

Montant d'aide annuel : **223 €/ha/an**

MAEC HE03 : Maintien et entretien des parcours et landes

Habitats concernés : Parcours et landes de pente



Cahier des charges proposé :

Engagements	Cahier des charges
OUVERT_02	Ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables (3 années sur 5) Réalisation de travaux d'entretien entre le 16/08 et le 01/03
HERBE_09	Gestion pastorale (pâturage sur les 5 années d'engagement)

Montant d'aide annuel : **132,70 €/ha/an**. Ecobuage non autorisé.

MAEC HE04 : Ouverture d'un milieu en déprise

Habitats concernés : Parcelles en voie de fermeture **et déclarées non exploitées**

Cahier des charges proposé :



Engagements	Cahier des charges
OUVERT_01	Faire établir, par une structure agréée, un programme de travaux sur les parcelles engagées, incluant un diagnostic initial de l'unité pastorale
HERBE_09	Gestion pastorale (pâturage sur les 5 années d'engagement)

Montant d'aide annuel : **322,20 €/ha/an**. Ecobuage non autorisé.

MAEC HE05 : Absence de fertilisation sur les prairies de fauche en bord de cours d'eau

Habitats concernés : Prairies de fauche situées en bord de cours d'eau



Cahier des charges proposé :

Engagement	Cahier des charges
HERBE_03	Absence de fertilisation azotée minérale et organique.

Montant d'aide annuel : 65,17 €/ha/an

Les MAEC à engagements linéaires :

Type de couvert et/ou habitat visé	Code proposé	Objectifs de la mesure	Financement
Arbres isolés ou en alignement	AR01	Favoriser la nidification des rapaces forestiers, tel le Milan royal, par un entretien des arbres approprié.	3,96 €/arbre
Ripisylves	RI01	Entretien et restaurer la ripisylve (arbres longeant les cours d'eau) et favoriser la nidification du Milan noir	0,85 €/ml
Haies	HA01	Favoriser la nidification des passereaux telle la Pie-Grièche écorcheur par un entretien des haies adapté.	0,90 €/ml
Mares	PE01	Entretien les mares et les plans d'eau du site, zones d'alimentation, de repos ou de nidification de nombreux oiseaux.	104 €/mare

MAEC AR01 : Entretien pertinent des arbres isolés ou en alignement

Habitats concernés : Alignement d'arbres et arbres isolés

Cahier des charges proposé :

Engagements	Cahier des charges
LINEA_02	Entretien une année sur 5 (émondage ou têtard) entre le 1er septembre et le 15 février. Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches (pas d'épareuse)

Montant d'aide annuel : **3,96 €/arbre/an**

MAEC RI01 : Entretien des ripisylves

Habitats concernés : Arbres en bord de cours d'eau constituant la ripisylve

Cahier des charges proposé :

Engagements	Cahier des charges
LINEA_03	Entretien de la ripisylve 1 fois tous les 5 ans. Taille des arbres entre le 1 ^{er} septembre et le 1 ^{er} mars. Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches (pas d'épareuse). Enregistrement des interventions et interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires sauf traitements localisés.

Montant d'aide annuel : **0,85 €/ml/an**

MAEC PE01 : Entretien des mares et des plans d'eau

Habitats concernés : Mares ou plans d'eau

Cahier des charges proposé :

Engagements	Cahier des charges
LINEA_07	Faire établir, par une structure agréée, un plan de gestion des mares et des plans d'eau engagés, incluant un diagnostic initial de l'élément engagé. Entretien des mares et des plans d'eau 3 années sur 5 ans. Interdiction de colmatage plastique.

Montant d'aide annuel : **104 €/mare/an**

MAEC HA01 : Entretien pertinent des haies

Habitats concernés : Haie

Cahier des charges proposé :

Engagements	Cahier des charges
LINEA_01	<p>Sélection du plan de gestion correspondant effectivement à la haie engagée,</p> <p>Entretien de haies localisées de manière pertinente (entre le 1er octobre et le 1er mars).</p> <p>Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches (pas d'épareuse).</p>

Montant d'aide annuel : **0,90 €/ml/an**

Réalisation d'un cahier d'enregistrement des pratiques agricoles

Cahier d'enregistrement des pratiques agricoles

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
Site Natura 2000 FR8312010 « Gorges de la Truyère »



Campagne 2015-2020



NOM : _____

Numéro de Pacage : _____

MAEC souscrites :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> AU_GDT6_SHP1 | <input type="checkbox"/> AU_GDT6_HE04 (ouverture d'un milieu en déprise) |
| <input type="checkbox"/> AU_GDT6_SHP2 | <input type="checkbox"/> AU_GDT6_HE05 (prairie de fauche en bord de cours d'eau) |
| <input type="checkbox"/> AU_GDT6_ZH01 (Zones humides et prairies pâturées) | <input type="checkbox"/> AU_GDT6_AR01 (arbres) |
| <input type="checkbox"/> AU_GDT6_HE01 (Prairies riches en fleurs) | <input type="checkbox"/> AU_GDT6_RI01 (ripisylves) |
| <input type="checkbox"/> AU_GDT6_HE02 (retard de fauche) | <input type="checkbox"/> AU_GDT6_HA01 (haies) |
| <input type="checkbox"/> AU_GDT6_HE03 (parcours et landes) | <input type="checkbox"/> AU_GDT6_PE01 (mares et plans d'eau) |

Attention !

Le cahier d'enregistrement des pratiques agricoles pour les MAEC ne remplace pas le cahier d'enregistrement pour les autres dispositifs contractuels et règlementaires. Par ailleurs, il est important de mentionner toute absence de pratique par la mention « Néant ».

Fiche d'enregistrement des pratiques de pâturage

Année : 15 mai 20..... au 14 mai 20.....

MAEC souscrite :

numéro de parcelle/ilot	Surface admissible pâturée (ha) (1)	Date d'entrée du troupeau	Date de sortie du troupeau	Nombre de jours de pâturage (2)	Composition du troupeau			Total	Chargement total (3)	Chargement moyen à l'année sur la surface engagée au sein de chaque ilot (2)*(3)/(1) x 365
					Type	Nombre	Valeur UGB			
Exemple : 17	1,2	01/06/2015	06/07/2015	35	Bovins > 2 ans	11	1	11	13,4	1,07
					Bovins 6 mois à 2 ans	4	0,6	2,4		
					Bovins de 0 à 6 mois	0	0	0		
					Autres	0	0	0		
					Bovins > 2 ans					
					Bovins 6 mois à 2 ans					
					Bovins de 0 à 6 mois					
					Autres					
					Bovins > 2 ans					
					Bovins 6 mois à 2 ans					
					Bovins de 0 à 6 mois					
					Autres					

Fiche d'enregistrement des pratiques de fertilisation et d'utilisation de produits phytosanitaires

Année : 15 mai 20..... au 14 mai 20.....

MAEC souscrite :

Numéro de parcelle/ilot	Apport de fertilisants				Utilisation de produits phytosanitaires		
	Date d'apport	Type de fertilisant (fumier, lisier, compost, engrais minéral...)	Valeur N/P/K	Quantité (T ou m3/ha)	Date	Produit utilisé	Localisation

Fiche d'enregistrement des pratiques d'entretien des arbres, haies et ripisylves

Année : 15 mai 20..... au 14 mai 20.....

MAEC souscrite :

Numéro de parcelle/Ilot	Date d'intervention	Type d'intervention :	Type d'élément entretenu :	Localisation	Matériel utilisé
		- Coupe sélective - Elagage - Dégagement des embâcles	- Haies - Arbres - Ripisylve		

Fiche d'enregistrement des pratiques de fauche et de broyage

Année : 15 mai 20..... au 14 mai 20.....

MAEC souscrite :

Numéro de parcelle/Ilot	Date d'intervention	Type d'intervention :	Matériel utilisé	Modalités particulières, remarques (fauche centrifuge...).
		- Fauche - Broyage - Autre intervention		

Fiche d'enregistrement des autres interventions

Année : 15 mai 20..... au 14 mai 20.....

MAEC souscrite :

Numéro de parcelle/ilot	Apport d'amendement			Clôture (pose/dépose)		Points d'affouragement ou points d'eau (installation, déplacement)		
	Date d'apport	Nature de l'amendement	Quantité par ha	Date	Localisation	Date	Type	Localisation

Premier bilan des contractualisations

15 exploitants engagés

5 MAEC contractualisées/12 possibles

Mesures	Nb d'îlots	Surface	Montant unitaire	Montant annuel	Montant/5 ans
HE01	9	97,18 ha	66,01 €	6 414,85 €	32 074,26 €
HE02	15	23,68 ha	223 €	5 280,64 €	26 403,20 €
HE03	106	368,59 ha	132,70 €	48 911,89 €	244 559,47 €
ZH01	12	18,95 ha	140,61 €	1 687,32 €	13 322,80 €
AR01	115 arbres		3,96 €	455,40 €	2 277,00 €
TOTAL	142	508,40 ha	/	62 750,10 €	318 636,73 €

Rappel enveloppe attribuée en 1^{ère} année = 777 959 € **(41% consommé)**

Difficultés pour mettre en place 3 mesures : MAEC Systèmes (définition des surfaces cibles), ouverture de milieux en déprise (problème avec le prorata), entretien des mares et des plans d'eau (diagnostic non financé)

Mise en place d'un contrat Natura 2000

Forêt de Noux (Alleuze)



CONTRAT NATURA 2000



Coupe forestière et création d'une nouvelle piste de débardage envisagée sur la forêt communale de Noux.

En 2014, visite du site et évaluation des impacts potentiels du projet.

Décision de mettre en place un contrat Natura 2000 bois sénescents pour préserver la nidification d'un couple d'Aigle botté.

En mars 2015 : marquage de 94 arbres et délimitation d'un îlot de non intervention sylvicole de 3,47 ha.

Rédaction du cahier des charges et montage du dossier. Dépôt du dossier en DDT prévu d'ici l'été 2016 (en attente des nouveaux formulaires CERFA).



Gestion durable des haies et du bois bocager

Animation de la Mission Haie



ANIMATION MISSION HAIE



Une animation est programmée le 13 ou 14 octobre 2016 sur la thématique de la gestion durable des haies et du bois bocager (valorisation en bois énergie ou en litière).

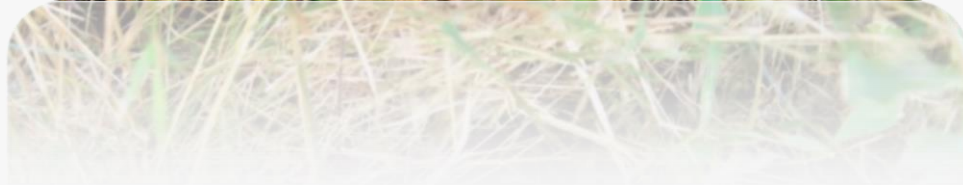
L'animation se déroulera sur une demi-journée avec une première partie en salle et l'autre partie en extérieur.

Une démonstration de l'utilisation d'un grappin coupeur et de déchiquetage de bois bocager sera faite.

Cette animation sera réalisée sur la commune de Neuvéglise conjointement avec le site Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour.



Lutte contre le campagnol terrestre



PIEGEAGE DU CAMPAGNOL



L'arrêté interministériel du 14 mai 2014 a revu en profondeur le cadre de la lutte contre les campagnols et l'usage de la bromadiolone, incitant la mise en œuvre de moyens de lutte alternatifs et l'utilisation de la bromadiolone uniquement en basse densité de campagnols et à dose réduite.

Cet arrêté devait être décliné en région au travers d'un schéma de lutte contre les campagnols.

C'est dans ce contexte et afin d'aider à l'élaboration d'un dispositif de lutte efficace en Auvergne, que le Préfet de la région Auvergne a sollicité les Ministères de l'Agriculture et de l'Ecologie afin qu'une mission d'étude et d'appui soit nommée sur ce sujet.

La mission interministérielle a rencontré le 23 janvier 2015 les Communautés de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise et de Saint-Flour-Margeride, parties prenantes de la prévention et de la lutte contre le campagnols sur leurs territoires.

Cette entrevue a permis de faire un retour d'expériences sur les actions menées par ces deux intercommunalités dans la lutte contre cette espèce.

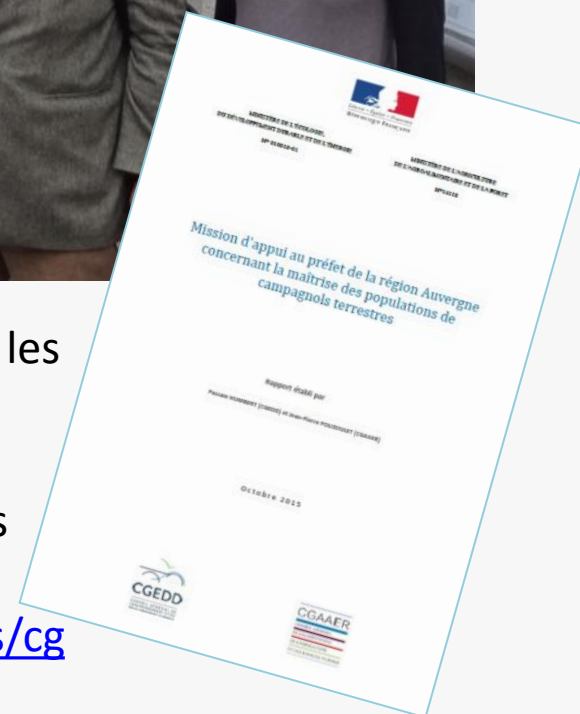
PIEGEAGE DU CAMPAGNOL



Mme HUMBERT et M. POUZOLET entourés par les représentants des deux collectivités.

Le rapport de cette étude est disponible depuis octobre 2015

⇒ http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/cgaaer_14118_cgedd_010019-01_2015_rapport.pdf



PIEGEAGE DU CAMPAGNOL



Ce rapport préconise notamment **de s'attacher à l'accompagnement collectif des démarches en cours, qui peuvent souffrir d'isolement et d'approches encore partielles, mais sur lesquels des agriculteurs, des techniciens et des élus sont fortement engagés.**

Les missionnaires considèrent ainsi que la zone des Couzes dans le Puy-de-Dôme, et celles des Pays de St-Flour-Margeride et Pierrefort-Neuvéglise dans le Cantal ont vocation à faire partie de ces **territoires pilotes.**

Afin de poursuivre les efforts engagés dans la lutte contre le campagnol, la Communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise envisage de rencontrer des agriculteurs volontaires pour mettre en place des actions tests sur les Gorges de la Truyère et promouvoir ainsi des techniques efficaces de lutte pour ce territoire.

PIEGEAGE DU CAMPAGNOL



Des formations au piégeage du campagnol ont à nouveau été proposées sur le site Natura 2000 et ont rassemblé 35 personnes :

- Vendredi 3 avril 2015 à Alleuze,
- Mercredi 15 avril 2015 à Jabrun,
- Jeudi 17 avril 2015 à Oradour.



30 pièges Top Cat, 30 jalons, une tarière, une sonde et un porte-piège ont été achetés par la Communauté de communes et sont prêtés gratuitement aux personnes ayant au moins une parcelle sur le site Natura 2000 des Gorges de la Truyère.

PIEGEAGE DU CAMPAGNOL



Une vidéo de démonstration de l'utilisation de ce système de piégeage a été créée. Elle est consultable sur internet et a été visionnée 1 125 fois depuis sa mise en ligne le 24 avril 2015.

Étude sur les conséquences des pratiques antiparasitaires



PRATIQUES ANTIPARASITAIRES



Qu'est ce qu'un **antiparasitaire**?

C'est un produit utilisé par les éleveurs pour traiter les maladies dues aux parasites.

Quels parasites ? Il existe plusieurs sortes de parasites :

- les **ectoparasites** (parasites externes : Teignes, Gales, Poux, Mouches, Tiques, Moustiques, Taons),
- les **endoparasites** (parasites internes : Vers, Coccidies, Cryptosporidies et Parasites sanguins).

Les traitements antiparasitaires sont importants pour les éleveurs afin de garantir la bonne santé de leurs animaux car le parasite peut induire des problèmes :

- De croissance (retard de croissance, amaigrissement) et un mauvais état des animaux (anémies, toux...)
- D'immunité : sensibilité accrue aux maladies et infections diverses. Mauvaise efficacité des vaccins.
- De reproduction : baisse de la fertilité, avortements, mortalité, veaux chétifs, colostrum de mauvaise qualité.
- Dans le lait : baisse de la production de lait, baisse des taux protéiques et butyreux.

⇒ Des pertes économiques pour l'exploitant.

PRATIQUES ANTIPARASITAIRES



Cependant, certaines molécules administrées au bétail pour les protéger de leurs parasites peuvent avoir un impact sur la biodiversité prairiale et ainsi sur la productivité à long terme des prairies.

En restant actives longtemps après les traitements dans les bouses, certaines molécules affectent la faune coprophage, ces insectes qui se nourrissent des excréments des vaches permettant ainsi leur dégradation en matière organique nécessaire à la fertilisation du sol et donc à la durabilité des prairies.

La limitation de ces insectes impacte évidemment les populations d'espèces insectivores comme les oiseaux, les chauves-souris, micromammifères, et ainsi toute la chaîne alimentaire.



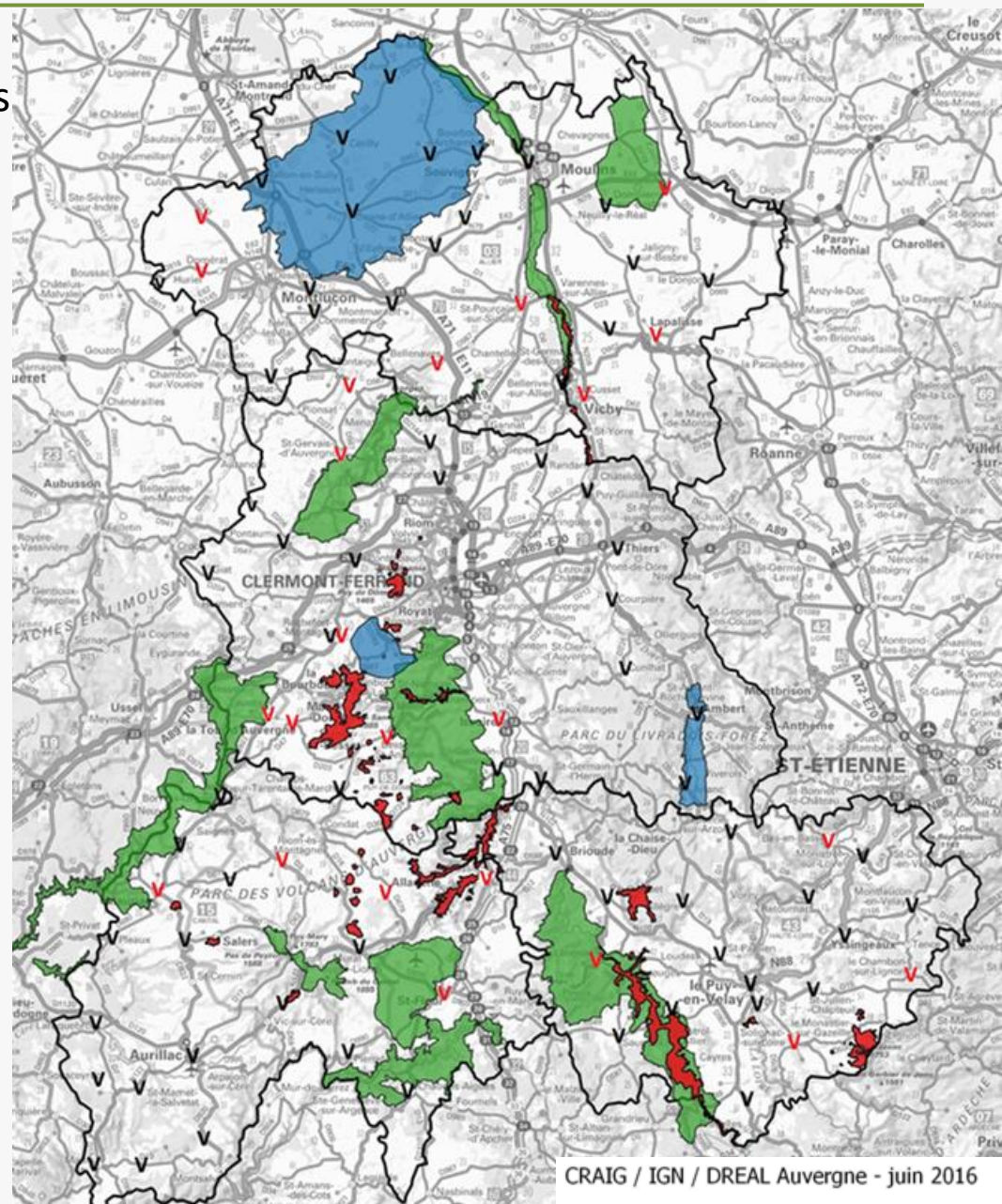
PRATIQUES ANTIPARASITAIRES



Partenariat avec plusieurs sites Natura 2000 auvergnats.

Objectif de l'étude :
=> **Maîtriser le parasitisme des troupeaux en respectant l'environnement**

-  PNA Pie-Grièches
-  Sites Natura 2000 enjeu chauve-souris ou ZH
-  Sites Natura 2000 enjeu oiseaux
-  Cabinet Vétô partenaire
-  Autre Cabinet Vétô



Un travail bibliographique important a été mené en 2015 et réparti entre les différents animateurs en 5 thématiques:

- Mode d'administration,
- Molécules et maladies,
- Traitements alternatifs,
- Impacts sur les espèces non cibles,
- Méthodes d'études.

Deux objectifs ont été définis :

- ❖ Connaître les pratiques des éleveurs afin de déterminer celles qui ont le moins de conséquences sur le plan environnemental;
- ❖ Comparer des zones où des problèmes de populations de pie-grièche ou de chiroptères ont été identifiés et des zones où il n'y en a pas.

Pour cela l'étude doit obligatoirement passer par une phase de connaissance de l'existant (enquête auprès de binômes éleveurs/vétérinaires) , le test de nouvelles pratiques (choix ciblé des antiparasitaires utilisés suite à un diagnostic des parasites présents, utilisation des pâturages en tenant compte du facteur parasite) et la rédaction de préconisations.

PRATIQUES ANTIPARASITAIRES



Déroulement
de l'étude :

volet sanitaire
(réalisation
d'audits et suivis
d'élevage)

**volet
environnemental**
(suivi de la
biomasse de
coprophages et
préconisations de
gestion)

Période prévisionnelle	Actions engagées	Personnes mobilisées
Printemps-été 2016	Recherche de vétérinaires praticiens volontaires sur les zones identifiées.	GTV Auvergne, animateurs Natura 2000.
Printemps-été 2016	Identification d'élevages volontaires dans les clientèles.	Vétérinaires praticiens.
Automne 2016	Modules de formation sur la gestion du parasitisme : - Pour les vétérinaires, - Pour les éleveurs.	SNGTV (à déterminer).
Mars 2017	1 ^{ère} visite d'information.	Éleveurs, vétérinaires praticiens, animateurs Natura 2000.
Saison de pâturage 2017	Surveillance sanitaire.	Éleveurs.
Été-automne 2017	Suivi de la biomasse des coprophages.	Animateurs Natura 2000.
Fin d'automne 2017	Prélèvements/analyses.	Vétérinaires praticiens, éleveurs.
Hiver 2017-2018	Entretien d'audit approfondi. Bilan de la saison de pâturage tant au niveau sanitaire qu'environnemental. Préconisations pour la saison suivante.	Vétérinaires praticiens, éleveurs, animateurs Natura 2000.

Réaliser un guide des bonnes pratiques à destination des usagers des sites Natura 2000



GUIDE DES BONNES PRATIQUES



Une des actions du docob consiste en la rédaction d'un guide des bonnes pratiques à destination des usagers du site Natura 2000.

Après plusieurs contacts, il est apparu intéressant de réaliser ce guide en association avec le site Natura 2000 des Gorges de la Dordogne (intérêts, milieux et espèces similaires à ceux de la Truyère).

Pas de guide papier mais des guides vidéo.

Partage des tâches entre les animateurs :

- Storyboard randonnées douces = CCPPN
- Storyboard habitants = LPO Auvergne
- Storyboard véhicules motorisés = SEPOL.

Rendu prévu pour le début d'année 2017 concernant ces 3 types d'activités.





Placette d'alimentation milan royal

Commune d'Oradour

LA PLACETTE D'ALIMENTATION



Créée en fin d'année 2014 sur la commune d'Oradour (15 260), la première placette d'alimentation du site Natura 2000 « Gorges de la Truyère » est entrée en service le 23 décembre 2014, jour du premier nourrissage avec les déchets issus des ateliers de découpe de l'abattoir de Pierrefort.

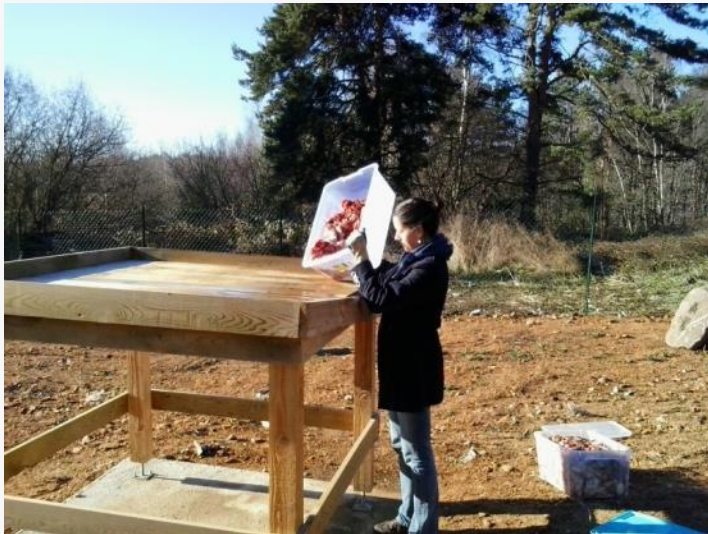


LA PLACETTE D'ALIMENTATION



Les nourrissages ont été poursuivis en 2015 mais leurs fréquences ont été perturbées par des chutes de neige et des vents violents. En effet des congères ont momentanément rendu la route entre Pierrefort et Oradour inaccessible. De ce fait les nourrissages n'ont pas pu être réalisés hebdomadairement, comme c'était initialement prévu.

Quatre nourrissages ont été effectués au mois de janvier et février (8 janvier, 22 janvier, 12 février et 19 février). Ceux-ci n'ont pas été poursuivis au mois de mars compte tenu des températures clémentes et du nombre important de campagnols terrestres sur ce secteur.



LA PLACETTE D'ALIMENTATION



Les Milans royaux n'ont pas fréquenté le site lors des premiers nourrissages, il semble qu'ils aient eu du mal à trouver la placette ou que la nourriture était encore suffisante aux alentours compte tenu des fortes populations de campagnols encore présentes à cette période de l'année.

Les premiers Milans royaux venus se nourrir sur la placette ont été captés par le piège photographique en février 2015.



Inauguration de la placette le 23 avril 2015

Animations



ANIMATIONS PRIMAIRES



Développement du partenariat engagé auprès des écoles du territoire dans le cadre des activités périscolaires :

- Pierrefort = mardi de 15h à 16h30 (7 interventions)
- Neuvéglise = mercredi de 11h à 12h (13 interventions)
- Oradour = vendredi de 15h à 16h (6 interventions)
- Saint-Martin-sous-Vigouroux = jeudi de 16h à 16h45 (2 interventions)



Autres écoles du territoire :

- Chaliers
- Chaudes-Aigues
- Faverolles
- Loubaresse
- Ruynes-en-Margeride
- Villedieu

ANIMATIONS LYCEE AGRICOLE



- **Animations lycée agricole de Saint-Flour 2015 :**
 - intervention en classe avec les élèves de 2nd Nature , Jardin, Paysage, Forêt (découverte de Natura 2000, d'un Docob et mise en situation) = 26 élèves (19 janvier) et 25 élèves (16 novembre) ;
 - Intervention en classe avec les élèves de 1^{ère} Conduite et Gestion des Exploitations Agricoles (Concilier agriculture et biodiversité : illustration dans le cadre de Natura 2000) = 24 élèves (10 mars)
 - Sortie découverte des oiseaux de la Truyère avec les 1^{ères} GMNF.



- **Animation avec le lycée agricole de Noirétable le 8 octobre (13 élèves)**
= découverte des enjeux du site Natura 2000.

DIFFUSION D'INFORMATIONS



Un stand d'informations a été tenu durant une demi-journée dans le cadre d'une animation organisée par la médiathèque de Neuvéglise le mercredi 22 avril 2015 avec pour thème « comment préserver notre environnement à la maison ».



RANDONNEES DECOUVERTE



3 randonnées « découverte des oiseaux de la Truyère » ont été organisées : Lieutadès, Lavastrie et Sainte-Marie.

Fréquentation moindre par rapport aux années précédentes.

SÉMINAIRE NATURA 2000



Le Séminaire Natura 2000 de la Région Auvergne en visite dans le Sud-Est Cantal les 10 et 11 septembre 2015.

Visite du site de Terre Mouillade à Alleuze avec le gestionnaire de la forêt M. David Puyraimond.



- Suivi des projets portés par le **Syndicat Mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac**:
 - Trame Verte et Bleue de l'Aubrac (15 janvier et 20 mars 2015)
 - Restitution Projet IPAMAC (30 avril 2015)
 - Recherche de la Rosalie des Alpes (23 juillet 2015), insecte assez répandu dans le Massif Central mais de façon sporadique qui affectionne les forêts de hêtre. Et pourquoi pas les Gorges de la Truyère ?

Juillet est la période la plus favorable pour observer l'insecte, la femelle vient pondre dans des anfractuosités du bois fraîchement coupé, de chablis, de vieilles grumes bien exposées au soleil...



- Suivi des projets portés par le **Conseil Départemental du Cantal** :
 - Groupe de travail pour la gestion des milieux aquatiques (5 mai 2015)

- Suivi des projets portés par la DREAL Auvergne :
 - Enquête régionale sur les lichens forestiers (24 septembre 2015)

- Encourager les communes à s'engager en faveur de l'environnement (action V8) :
 - Une commune engagée dans la charte d'entretien des espaces publics consistant à termes à ne plus utiliser de produits phytosanitaires : Oradour (niveau 1 : traiter mieux)



ÉVALUATION DES INCIDENCES



Accompagnement de plusieurs projets dans le cadre des EI:

- Manifestations du KTM Mania et Kenny Rando sur le domaine de la Taillade (Neuvéglise).
- Enfouissement et dépose de lignes électriques par ERDF sur le secteur de la Mourache (Fridefont).
- Demande de défrichement à Fontanes (Paulhenc).
- Randonnée quad et ssv du BIHR Adventure sur le domaine de la Taillade (Neuvéglise, 24 et 25 avril 2015).
- Plan Simple de Gestion (Espinasse, 7 mai 2015).
- Randonnée de tracteurs anciens (Neuvéglise, 20 juin 2015).
- Championnat d'Auvergne d'Enduro à Faverolles (12 juillet 2015).
- Forage d'eau sur la commune d'Espinasse (juillet 2015).
- Randonnée motorisée autour de Neuvéglise (8 août 2015)
- Projet de coupe forestière près de Bennac sur la commune de Lavastrie (21 août 2015).

Rappel :

- permis de construire non soumis à évaluation des incidences.
- Régime propre Natura 2000 : défrichement sous seuil de 4 ha (dès 0,01 ha) et arrachage de plus de 10 mètres de haies



Communication et gestion

COMMUNICATION ET GESTION



Plusieurs articles dans la presse locale, bulletins communaux et inter-communaux.

PAYS DE PIERREFORT-NEUVÉGLISE Campagnol : visite interministérielle pour créer un schéma de lutte régionale

Une mission interministérielle a rencontré les acteurs qui luttent localement contre les campagnols terrestres.

Vendredi 23 janvier, Louis Galtier a accueilli Pascale Humbert, ingénieure générale des Ponts, des Eaux et des Forêts au ministère de l'Écologie, et Jean-Pierre Pouzoulet, inspecteur général de l'administration au ministère de l'Agriculture. Cette rencontre interministérielle, à laquelle participaient également Guy Michaud et Richard Bonal, vice-présidents en charge de l'environnement respectivement à la communauté de communes du pays de Saint-Flour/Margeride et au pays de Pierrefort-Neuvéglise, a été lancée afin d'élaborer un dispositif de lutte efficace contre le campagnol terrestre.

En effet, leurs fortes populations en Auvergne, y compris sur le territoire du pays, provoquent des dégâts importants sur les prairies générant pour les exploitations agricoles, des risques sanitaires et des difficultés de récolte de fourrage pouvant mettre en péril leur équilibre financier et à long terme leur santé.



Les représentants de la commune de Pierrefort-Neuvéglise, et ceux de la mission interministérielle.

Michel Fuzeau, préfet de Région Auvergne, une mission interministérielle a été nommée pour rencontrer les acteurs locaux et élaborer un schéma de lutte efficace contre le campagnol.

Promotion du piège TopCat

JABRUN Le piégeage des campagnols en question

Le site Natura 2000 des Gorges de la Truyère couvre une surface de 21,602 ha sur 22 communes cantalaises.

Céline Talon, animatrice pour le communisme de communes du Pays de Pierrefort en charge du site des gorges de la Truyère, a pour mission, entre autres, de protéger le milan royal qui se reproduit en sites de champs. D'où cette séance de sensibilisation au piégeage des campagnols.



La femelle peut avoir quatre à six portées par an, de quatre petits en moyenne, de février à octobre. En comptant sur le cycle, les populations existent. Une certaine régulation intervient grâce aux nombreux ennemis naturels du campagnol :

rapaces diurnes (milan royal) et nocturnes, renards, belettes, martres, hermines...
Sous piégeage doit être effectué dès que l'on voit des tunnels sur les parcelles notamment après la fin de l'hiver.

NEUVÉGLISE Grand intérêt pour la préservation de

La médiathèque communautaire de Neuvéglise a organisé une animation gratuite sur le thème : "Comment préserver notre environnement à la maison". Les participants ont découvert différents ateliers animés par Émilie et Alexia du syndicat des Cramadées. Celles-ci ont répondu aux interrogations de certains à propos du compostage ou du lombricompostage. La fabrication d'un produit ménager a séduit le public féminin. Les hommes, de leurs côtés, ont recueilli des informations pour améliorer la biodiversité dans le jardin, auprès de l'agent communautaire Céline Talon, chargée de mission Natura 2000. L'après-midi a donné lieu à des échanges conviviaux entre participants et animatrices. C'est autour du tri et du recyclage que tout le monde s'est retrouvé pour un exercice ludique permettant d'évaluer les connaissances de chacun en la matière. Cet atelier

PIERREFORT Lutter efficacement contre

En avril, la Communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise, dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère, proposera des formations gratuites et ouvertes à tous pour développer la lutte intégrée contre le campagnol terrestre.



PAYS DE PIERREFORT Préserver le milan royal avec une placette d'alimentation

Le 23 décembre 2014, une placette d'alimentation a été mise en service à Oradour sur l'ancienne décharge communale afin de soutenir les populations de milan royal pendant la période hivernale. Louis Galtier, président de la communauté de communes du pays de Pierrefort-Neuvéglise et président du comité de pilotage du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère, a récemment visité le site avec Thierry Anglade, maire d'Oradour, les adjoints et élus de la commune. Cette opération, d'un montant total de 4 263,17 €, a été financée intégralement par l'État grâce à une subvention du ministère de l'Écologie. Elle intègre le programme d'actions du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère.

Les divers ateliers proposés ont aussi permis de créer une "zone de nourrissage primordiale". Le milan royal est une espèce menacée. Ses effectifs ont régressé dans la plupart des pays où il est représenté et est considéré comme en danger. L'Auvergne, qui dispose d'un patrimoine naturel riche, est l'un des rares départements français à posséder un territoire où le milan royal est encore présent. C'est pourquoi la Communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise a financé la mise en place d'une zone de nourrissage primordiale afin de restaurer les populations de milan royal et de créer une zone de nourrissage primordiale.

Le Top Cat piège les campagnols

Début avril, Céline Talon, animatrice du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère, a animé trois formations gratuites pour apprendre à utiliser le piège Top Cat. Lors de ces formations, les participants ont pu découvrir une solution innovante et efficace pour lutter contre les campagnols terrestres.



PIERREFORT Cinq randonnées gratuites durant l'été

Cet été, cinq randonnées exceptionnelles et gratuites sont proposées sur le site Natura 2000 des Gorges de la Truyère. L'occasion, avec un peu de chance, d'apercevoir des espèces protégées mais surtout de partir à la découverte du patrimoine naturel des gorges de la Truyère.

Deux randonnées sont proposées autour de la réserve de Sarrans et trois autres autour de celle de Balades. Au cours de ces randonnées, le public se familiarisera avec les espèces emblématiques de raptors occupant ces lieux mais aussi la flore, la reconnaissance d'empreintes, les circuits programmés sont calés en juillet et août.

Mardi 28 juillet, randonnée de 8 km autour de Grandval avec arrêt au belvédère de Maillet. Jeudi 6 août, Randonnée de 8 km autour de Lavau vue inattendue sur le barrage de Grandval. Vendredi 14 août, Petite randonnée de 3 à 6 km au départ de Sainte-Marie Treboal depuis le site du Fer à cheval. Prévoir des jumelles, de l'eau et des vêtements adaptés à la météo. Réservations indispensables pour connaître le lieu et l'heure de rendez-vous.

Mercredi 7 juillet, Randonnée de 8 km au lycée agricole de Cantal, à Lajour de la Truyère permet de constituer un axe important de conservation de l'espèce. Mercredi 17 juillet, Petite randonnée de 6 km entre le plateau de l'Aubrac et le plateau de l'Aubrac.

Diffusion du 6^{ème} bulletin annuel paru en janvier 2015



Edito

Ce sixième bulletin d'information sera l'occasion de revenir sur l'année d'animation 2014. Une année là encore aussi riche que les trois années précédentes au regard des actions menées.

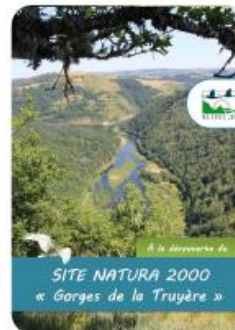
Bonne nouvelle ! Le COPIL du 17 octobre 2014 a permis de reconduire la Communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise comme structure porteuse de l'animation de la ZPS des Gorges de la Truyère pour les trois prochaines années.

Deux actions importantes seront détaillées dans ce bulletin : l'aménagement d'une placette d'alimentation pour le Milan royal et l'organisation de formations pour le piégeage du campagnol terrestre.

Je porte également à votre connaissance l'édition d'un nouvel outil de communication, à savoir un livret d'informations de 12 pages sur les Gorges de la Truyère (document ci-contre), dont l'édition a été financée par EDF dans le cadre de la vidange de la retenue de Sarrans. Je vous invite donc à le consulter et à le diffuser sans modération.

Je profite également de ce bulletin pour vous adresser mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Louis Gattier
Louis Gattier
Président du COPIL
Président de la Communauté de Communes
du Pays de Pierrefort-Neuvéglise



« COPIER ET LIÉGER »
SANS PHOTOCOPIER
<http://gorgesdelatruyere-cantal.n2000.fr>

Sarrans 2014 UN ÉTÉ SANS RETENUE

D'avril à octobre 2014, EDF a procédé à la vidange totale de la retenue de Sarrans afin d'inspecter et d'intervenir sur les parties habituellement immergées du barrage. De nombreuses animations ont été mises en place autour de cette vidange exceptionnelle afin de profiter du retour au débit naturel de la Truyère.

Cinq randonnées estivales Natura 2000 été proposées autour de cette retenue (Oradour, Laussac, Paulhenc, Lieutades et Sainte-Marie) et ont rassemblé 107 personnes. L'occasion pour un été de redécouvrir un paysage oublié.

LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES MIS À PROFIT

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires, quatre écoles élémentaires du territoire ont souhaité bénéficier de l'intervention de l'animatrice Natura 2000 (Pierrefort, Neuvéglise, Oradour et Saint-Martin-sous-Vigouroux).

Ces interventions ont l'occasion pour les élèves de découvrir les espèces et les milieux naturels emblématiques de notre territoire.

LOCALISATION DES AIRES DE RAPACES

Les prospections des nids de rapaces forestiers et rupestres ont été poursuivies en 2014 et ont permis de localiser 35 nouveaux sites de nidification. Pour cette année, les efforts de prospection ont été concentrés sur la recherche des nids de Milans. 10 aires de Milans ont ainsi été découvertes : 7 aires de Milan royal et 3 aires de Milan noir. Au total, ce sont 77 sites de nidification qui sont connus de la structure animatrice.

Contact

Céline TALON
Communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise
Maison des Services
1 bis rue du Plomb du Cantal
15230 PIERREFORT
Tel : 06 74 30 21 22 – 04 71 23 23 54
Mail : c.talon@paysdepierrefort.com
Site web : <http://gorgesdelatruyere-cantal.n2000.fr>

Et bien d'autres actions encore...

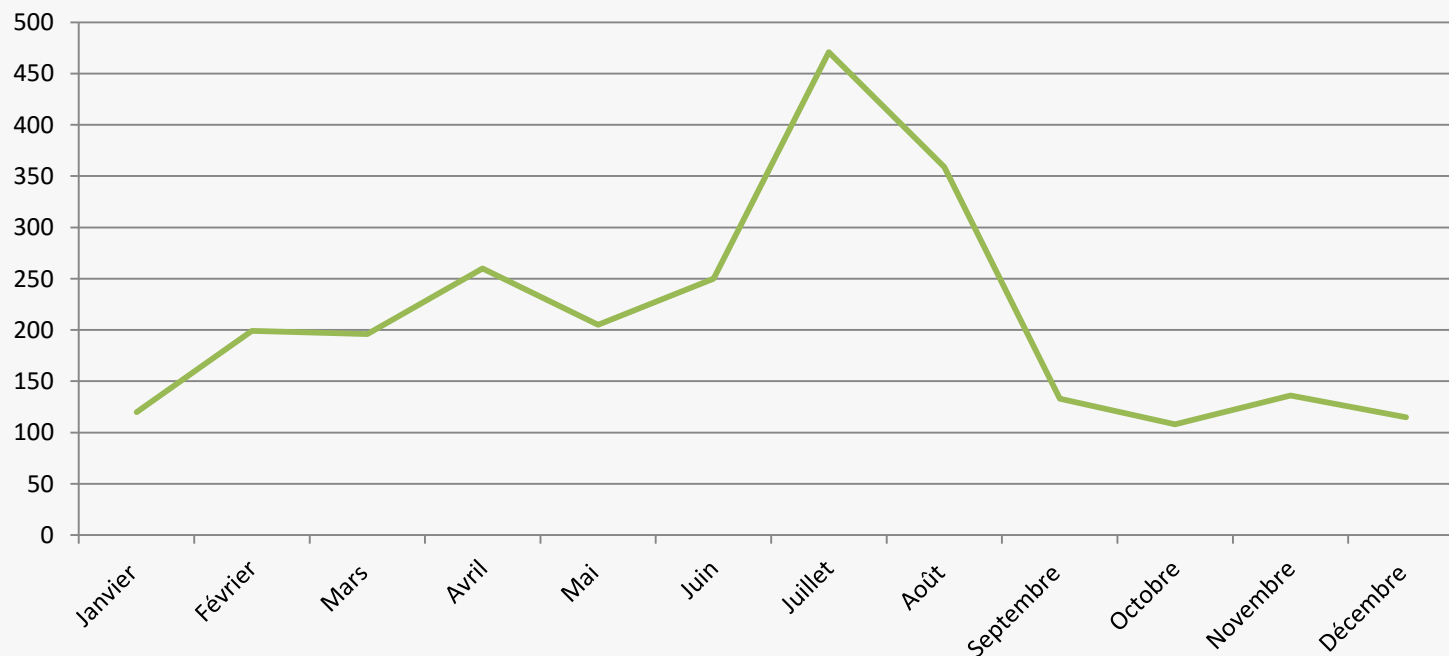
Conception : Céline TALON / Impression : Le Dépliant

Fréquentation du site internet en 2015 :

- 2 552 visites dont 2 216 visiteurs uniques (+45%)
- 8 509 pages vues
- 3,33 pages par visite
- 1 min 42 en moyenne pour la durée de la visite

Soit une
moyenne de
213 visites
mensuelles

Nombres de visites en 2015



COMMUNICATION ET GESTION



Afin d'améliorer la visibilité du site internet, une page FACEBOOK a été créée.

Ainsi tous les articles publiés sur le site web sont relayés sur la page Facebook :

Natura Truyère

- **Gestion administrative et financière :**

Montages administratifs et financiers pour l'animation du site :

- demande de paiement pour l'animation de l'année 2014 et du 1^{er} semestre 2015
- demande de subvention pour l'animation du 2^{ème} semestre 2015 et l'année 2016 (montant = 26 978,34 €)

Rédaction du bilan d'activité du 1^{er} semestre 2015.

Contrôle de l'ASP le 20 août 2015 concernant les années d'animation 2013 et 2014 (préparation de l'ensemble des documents nécessaires au contrôle).

ORDRE DU JOUR



- Rappel du site et de son intérêt
- Bilan des actions 2015
- **A venir**
- Questions diverses



Mesures à venir :

- Animations : maintien du partenariat avec le lycée agricole de Saint-Flour (intervention dans les différentes formations), interventions périscolaires dans les écoles primaires du territoire, randonnées découverte 2016.
- Suivi : poursuite de l'inventaire des couples de rapaces sur le site.
- Poursuite de l'étude sur l'impact des produits antiparasitaires.
- Création des premières vidéos pour les usagers des sites Natura 2000 (en partenariat avec la ZPS des Gorges de la Dordogne) + création d'une vidéo de présentation du site Natura 2000 (espèces, paysages...).
- Suivi de la placette d'alimentation d'Oradour (piège photographique)
- Renouvellement des formations au piégeage du campagnol + prise de contact avec des agriculteurs volontaires pour mettre en place des actions de lutte collective = définition de zones tests avec reproductibilité.
- Formation sur la gestion durable des haies et du bois bocager (13 ou 14 octobre 2016)

ORDRE DU JOUR



- Rappel du site et de son intérêt
- Bilan des actions 2015
- A venir
- Questions diverses



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Contact :

Céline TALON

06 74 30 21 22

c.talon@paysdepierrefort.com

